



acheter a deux pour un pret d'emprunt seul

Par **gtr**, le **15/04/2021** à **20:37**

Bonjour,

Est ce que ça causera un probleme si j'ai un pret à seul et je ferai l'acht à 2?

Je suis marié en régime communauté des biens étrangères (pas français). Ma femme n'est pas résidente fiscale à France et je suis déclaré comme célibataire ici.

Donc j'ai fait les démarches près de la banque étant donné célibataire pour obtention du prêt. Mais le notaire lorsque il a vu mon acte de naissance, il refuse de faire un acte d'achat à 1.

Donc ma question est ce que je suis bloqué maintenant?

Sinon si je signe avec le notaire un acte à 2 et j'ai fait le prêt via la banque à 1 (comme célibataire) ça me met dans un problème?

Merci

Par **Tisuisse**, le **16/04/2021** à **06:45**

Bonjour,

La propriété d'un bien est une chose, le financement de ce bien en est une autre, ce sont donc 2 situations différentes et distinctes. Emprunter seul pour acheter un bien et mettre une autre personne en sus propriétaire de ce bien est un risque trop grand que je ne conseille pas car, en cas de difficultés entre vous, si madame ne participe jamais au financement, elle aura quand même droit à sa part de valeur de ce bien si il y a séparation du couple. C'est donc extrêmement risqué pour vous.

Par **gtr**, le **16/04/2021** à **08:32**

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Mon point est par rapport la banque. Est-ce que si la banque (apres validation d'offre de prêt) voit que nous sommes 2 sur l'acte d'achat, peut-elle me causer des probleme ou pas ?

Merci.

Par **youris**, le **16/04/2021** à **09:27**

bonjour,

indiquer que vous êtes célibataire alors que vous êtes mariés sous un régime de communauté, c'est faire un faux que ce soit devant la banque ou devant le notaire.

si vous avez acheté à deux c'est à dire en indivision, la banque exigera que les 2 acquéreurs soient coemprunteurs.

salutations